

COMITE SYNDICAL

DU 15 DECEMBRE 2015

PRESENTS

Titulaires :

Mmes et MM. Christine GARNIER, Jérôme DUTRONCY, Yannik OLLIVIER, Renzo SULLI, (Grenoble-Alpes Métropole), Luc REMOND, Jérôme BARBIERI, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude POTIE, (Communauté de Communes de la Bourné à l'Isère), Didier RAMBAUD (Communauté de Communes Bièvre EST), Henri GERBE, (Bièvre Isère Communauté), Francis GIMBERT, Laurence THERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Suppléants :

MM. Michel GAUTHIER, Michel OCTRU, (Grenoble-Alpes Métropole).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Laurent THOVISTE (Grenoble-Alpes Métropole),
Nicole BOULEBSOL (Grenoble-Alpes Métropole),
Michelle VEYRET (Grenoble-Alpes Métropole),
Jean-Paul BRET (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),
Henri BAILE (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mmes et MM. Laurence COTTET-DUMOULIN, Sophie EL KHARRAT (DDT 38/SASE), Bruno MAGNIER, Tiphaine TIENGOU, (Grenoble-Alpes Métropole), Benoît PARENT, Murielle PEZET-KUHN, Constant BERROU, (AURG), Philippe AUGER, Maxime DORVILLE, Karine PONCET-MOISE, Mara CALABRO, Amandine DECERIER, (Etablissement Public du SCoT), Cécile BENECH, (SCoT-C.EAU).

PERSONNES EXCUSÉES

Mmes et MM. Guy GUILMEAU (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais) Claudine CHASSAGNE (Communauté de Communes Le Grésivaudan), Mirey SALMAN (Conseil Régional Rhône-Alpes).

Objet : Compte-rendu

Yannik OLLIVIER introduit la séance en annonçant le calendrier du début d'année 2016 :

- Bureau syndical : jeudi 21 janvier 2016 (de 12h à 14h - Mairie de Seyssins)
- Comité syndical : jeudi 11 février 2016 (à 17h30 - Salle Europe du Conseil Départemental)
- Séminaire métropolisation : jeudi 10 mars 2016 (de 9h45 à 14h – lieu à préciser)

- **Orientations budgétaires 2016**

Philippe AUGER explique que la présente délibération a pour objectif de prendre acte du débat qui précède l'adoption du budget primitif.

Les orientations budgétaires 2016 visent à répondre aux besoins de l'EP SCoT dans la réalisation de ses missions de service public, à savoir :

- les missions de PPA (accompagnement des documents d'urbanisme, CDAC, CDPENAF, projets...),
- la gestion des contentieux
- l'appropriation du SCoT et la communication (site web)
- les travaux des Commissions de l'EP SCoT (*cf. tableau*)
- les chantiers engagés à l'échelle interterritoriale pour mettre en relation les différents maîtres d'ouvrage de la région grenobloise,
- la participation au réseau national (Fédé des SCoT), régional (inter SCoT/ PNR), et région urbaine (Groupe Projet SCoT et Groupe contact DDT).

La note jointe au dossier rappelle les moyens humains permanents déployés pour l'EP SCoT.

Il est proposé de ne pas augmenter le montant de la participation des membres qui est à ce jour assis sur un montant par habitant de 0,94 euros (modification statutaire de 2015). Le phénomène d'accroissement démographique de la RUG (0,7% - source INSEE) implique, par effet mécanique, une augmentation de la recette globale en 2016 mais qui se traduit différemment selon la dynamique démographique des membres.

L'équilibre entre les dépenses (fonctionnement et investissement) et les recettes (participations statutaires et autofinancement) est atteint sur un montant de 738 241 euros.

Jérôme DUTRONCY présente dans un deuxième temps le DOB de la Communauté de l'eau, plateforme d'acteurs du monde de l'eau porté par l'EP SCoT. Il rappelle que cette structure bénéficie d'une comptabilité analytique et donc d'un DOB distinct de celui de l'EP SCoT.

Les recettes de la Communauté de l'Eau proviennent essentiellement des membres adhérents (collectivités territoriales et différents acteurs de l'eau) avec des compléments sous forme de subventions.

Les documents relatifs au DOB de la Communauté de l'Eau n'ont pas été fournis au Comité syndical mais sont joints à ce compte-rendu.

Jérôme DUTRONCY précise les différentes missions de coordination supra communautaire assurées par la Communauté de l'Eau, avec notamment les travaux engagés dans le cadre de la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Il ajoute que d'autres sujets sont également traités suite aux demandes faites par les adhérents (formes urbaines et eaux pluviales, tarification sociale, performance des services d'eau et inondabilité / Gemapi en accompagnement avec les différentes démarches déjà engagées par les acteurs tels le Département, le SYMBHI, l'Etat...).

Pour la construction du DOB, **Jérôme DUTRONCY** soumet deux scénarios aux membres du Comité syndical.

Le premier scénario proposé consiste à augmenter globalement la cotisation des membres qui ne sont pas adhérents à la Communauté de l'Eau, de l'ordre de 14 centimes d'euros par habitant. En l'état actuel, ce scénario n'a pas semblé recueillir le consensus entre les membres du Bureau syndical.

Le second scénario, qui pourrait être envisagé et paraissant le plus « raisonnable », consiste à établir une adhésion « socle » pour toutes les intercommunalités, à minima pour la question de l'alimentation en eau potable et notamment pour la réactualisation en 2016 et début 2017 du bilan besoins ressources réalisé entre 2008 et 2010 par la C-Eau, avec la construction d'un plan de sécurisation en eau potable. Il s'agirait d'une cotisation spécifique (pour les collectivités non adhérentes) de l'ordre de 3 à 4 centimes par habitant (montant spécifié par intercommunalité dans le dossier joint en annexe).

Yannik OLLIVIER tient à préciser que la Communauté de l'Eau est une structure unique en France. Il explique ensuite que c'est le second scénario qui a été retenu par les membres du Bureau syndical et précise qu'un point sur le sujet sera refait d'ici un an sur les suites de la Communauté de l'eau. Il revient sur la construction du Pôle Métropolitain (qui pourrait reprendre le thème gestion globale de l'eau) et précise que Christophe FERRARI a rencontré récemment Jean-Paul BRET et Francis GIMBERT à ce sujet.

Francis GIMBERT espère que le programme d'actions identifié sera rapidement arrêté par les différents exécutifs des trois collectivités concernées, à savoir Grenoble Alpes Métropole, la CA du Pays voironnais et la CC du Grésivaudan. Les trois présidents d'EPCI ont notamment évoqué la question du partage des rôles de chacun des territoires au regard des missions assurées par les structures actuelles, telles que l'EP SCoT. La gestion supra communautaire de l'eau pourrait effectivement être l'un des sujets.

Luc REMOND précise que cette rencontre confirme l'avis favorable du Pays voironnais pour le second scénario proposé par la Communauté de l'Eau et valide l'adhésion socle proposée par le Président de la Communauté de l'eau.

Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat sur ces orientations budgétaires 2016.

- **Dispositions administratives : assurance statutaire, médecine du travail, demande de subventions Communauté de l'Eau**

→ Contrat d'assurance des risques statutaires :

Karine PONCET-MOISE explique qu'à l'issue d'une consultation du CDG 38, c'est le prestataire Groupama qui a été retenu, par l'intermédiaire de Gras Savoye.

La présente délibération reprend les termes du contrat qui sera effectif au 1^{er} janvier 2016 et autorise le président à signer ce nouveau contrat d'assurance des risques statutaires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

→ Information relative à la médecine du travail :

Il est proposé d'établir une convention avec Grenoble Alpes Métropole pour bénéficier de cette prestation étant donné qu'elle assure déjà la visite d'embauche pour les agents du SCoT. Le comité donne un avis favorable à l'unanimité.

→ Demande de subventions Communauté de l'Eau :

Cécile BENECH précise que l'ONEMA et l'Agence de l'Eau sont les deux principales structures qui peuvent potentiellement subventionner la Communauté de l'Eau. Il est demandé à l'ONEMA d'accorder un financement de 7 500 euros, ce qui permettra de programmer des actions de communication ainsi que des temps d'animation et de sensibilisation pour les élus et les techniciens (séminaires à thèmes, cf programme dans le document annexe).

Il est demandé à l'Agence de l'Eau d'octroyer une subvention de l'ordre de 25 à 30 000 euros, ce qui permettra de financer différentes études ou expérimentations concernant les thématiques « formes urbaines et eaux pluviales », tarification sociale ou encore d'aborder les problématiques d'inondabilité (GEMAPI).

A noter que l'Agence de l'Eau ne peut pas financer les travaux liés à la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Jérôme DUTRONCY rappelle que l'objectif de la Communauté de l'Eau est de permettre des échanges, mutualiser des connaissances et mener des chantiers pour l'ensemble des territoires du SCoT. Pour ce faire la Communauté de l'eau fait appel à un réseau de partenaires à l'échelle nationale, voir européenne (universitaires, techniciens et / ou élus) pour enrichir les débats et apporter du retour d'expérience. Il ajoute qu'une première Conférence sera organisée le **3 mars 2016** sur le thème « Les effets des changements d'échelles sur la gouvernance de l'eau dans le cadre des réformes territoriales en cours ».

Les deux délibérations relatives à ces demandes de subventions sont adoptées à l'unanimité.

- **Débat autour des besoins d'évolution du document SCoT : évolution des périmètres EPCI, logements, impacts des territoires de la région grenobloise et relations avec les territoires voisins : complémentarité, interdépendance, autonomie**

Henri GERBE propose d'accueillir le séminaire sur la commune de Brézins.

Philippe AUGER explique que l'objectif de ce séminaire est de refaire le point sur la mise en œuvre du SCoT, suite aux débats de juillet 2014, en particulier sur le projet de protocole de mise en œuvre entre les intercommunalités de la région grenobloise.

Ce séminaire permettrait également de revisiter les questions relatives :

- à l'articulation entre la métropole et la région grenobloise,
- aux relations entre les territoires ruraux, de plaine et de montagne, et notamment la participation des PNR aux travaux du SCoT
- aux interfaces avec les territoires voisins (Rovaltain, Nord Isère, Sillon Alpin...)
- plus largement, aux relations entre la région grenobloise et l'aire métropolitaine lyonnaise

Par ailleurs, dans le cadre des débats portés par le territoire de Bièvre Isère sur l'opportunité de construire un SCoT ou de rester couvert par un SCoT existant, il s'agit d'apporter des éléments d'éclairage sur les dynamiques à l'œuvre dans la région grenobloise et sur les notions d'interdépendance et d'autonomie des territoires. L'objectif est de favoriser les débats autour de la pertinence et des moyens de gouvernance à l'échelle du SCoT.

Dans cette perspective, il a été convenu d'inviter plusieurs experts pour apporter des éléments relatifs :

- à l'attractivité résidentielle interterritoriale (Benoît PARENT, directeur de l'AURG)
- aux relations entre la région grenobloise et l'aire métropolitaine lyonnaise (Olivier ROUSSEL, directeur d'études à l'Agence d'Urbanisme de Lyon)
- au fonctionnement économique des territoires (Magali TALANDIER, économiste et chercheuse à PACTE)
- à la gouvernance, aux modalités d'échange entre les territoires et notamment le rôle des instances de l'EP SCoT (Martin VANIER, professeur à l'IGA et consultant à ACADIE)

Ce séminaire permettra de réinterroger l'efficacité des politiques publiques pour mettre en œuvre le SCoT.

Dans la perspective de permettre un débat élargi, il est proposé d'inviter les élus du Comité syndical mais également les maires des grandes villes de la région grenobloise ainsi que les présidents ou directeurs des SCoT et PNR voisins.

La note jointe au dossier permet d'apporter des éléments de précision sur le contenu de ce séminaire.

Jérôme BARBIERI suggère que les résultats des analyses soient présentés à l'échelle du SCoT. Il ajoute qu'il serait intéressant de mobiliser des élus ayant participé à l'élaboration de documents de planification intercommunaux.

Concernant les relations avec l'aire métropolitaine lyonnaise, **Christine GARNIER** estime que la logistique des grands équipements est une thématique importante à prendre en compte. Elle suggère que des comparaisons soient également effectuées avec d'autres pays, notamment sur les questions d'organisation territoriale.

Tiphaine TIENGOU précise que Grenoble-Alpes Métropole a participé l'année passée à un atelier interterritorial réalisé à l'échelle nationale par le cabinet ACADIE. Par conséquent, elle propose de transmettre à l'EP SCoT une liste de contacts d'intervenants français et européens.

Yannik OLLIVIER souhaite faire un point sur le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) et les Territoires à Risque important d'Inondation (TRI). Il rappelle que le but du PGRI est d'encadrer les outils actuellement en place tels que le Plan de Prévention du Risque Inondation (PGRI) et de définir des dispositions applicables à l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée. Les TRI constituent la trame des stratégies locales entre les collectivités et l'Etat sur la gestion des risques.

Le diaporama joint au dossier contient les cartographies réalisées par l'AURG et présentées en séance.

Au regard des ces cartographies, **Murielle PEZET-KHUN** explique que le DOO du SCoT prévoit une disposition qui vise à faire évoluer, à volume constant, les espaces potentiels de développement si un risque est présent (naturel ou technologique).

Par conséquent, plusieurs questions se posent aujourd'hui concernant la prise en compte des risques :

- Les dispositions du SCoT sont-elles suffisantes pour les communes très affectées par le risque ?
- Quel seuil d'évolution possible de ces enveloppes de développement potentiel fixer ?

- Quelles modalités d'adaptation du potentiel de développement relatif aux espaces économiques stratégiques concernés par un risque ? (ex : Grésivaudan)

Elle précise enfin que ces risques ne concernent pas tous les secteurs de la région grenobloise, mais surtout le Grésivaudan, le sud Grésivaudan, le Voironnais, la Métropole et une commune de Bièvre-Est (Renage).

Entre le TRI et le porter à connaissance de l'Etat, **Michel OCTRU** souhaiterait savoir quel est le document qui prévaut lors de l'élaboration d'un document d'urbanisme. Dans la mesure où les communes ont des objectifs de construction de logements neufs à atteindre, il demande à la DDT d'effectuer un arbitrage clair.

Tiphaine TIENGOU explique que dans le cadre de l'élaboration d'un document d'urbanisme, le document opposable est le Plan de Prévention des Risques (PPR), lorsqu'il existe. A défaut de ne pas en avoir, comme par exemple sur le Drac, c'est le porter à connaissance qui doit être pris en compte. L'Etat lance cependant une démarche d'élaboration d'un PPR dans laquelle tous les acteurs concernés seront associés.

Un lieu de coordination va être mis en place pour réunir le SYMBHI, l'Etat, les EPCI concernés, les syndicats de bassin versant et le SCoT. Le SYMBHI va également mobiliser une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) en appui à cette démarche. Il s'agira de croiser les enjeux du territoire avec les risques identifiés et de proposer des modalités de mise en œuvre concrète. L'objectif est de travailler sur la connaissance du risque, sa prise en compte dans l'urbanisation, la gestion de crise, la réduction de la vulnérabilité des territoires et les aménagements à prévoir en conséquence.

Elle propose que l'EP SCoT soit étroitement associé, dans la mesure où le SCoT constitue la base de travail des SLGRI. Par conséquent, les élus du comité syndical seront informés régulièrement de l'avancée des travaux. Il sera d'ailleurs important d'articuler les groupes de travail thématiques avec les Commissions du SCoT.

Tiphaine TIENGOU précise enfin qu'au moins une SLGRI doit être élaborée d'ici fin 2016.

Cécile BENECH explique qu'il existe un secrétariat technique dans lequel le SYMBHI et la Métropole sont parties prenantes, un comité de pilotage dans lequel siègera notamment le SCoT, puis des groupes techniques.

Murielle PEZET-KHUN suggère que le Comité syndical désigne un seul élu référent pour le comité de pilotage des SLGRI. Dans le cadre de la métropolisation, l'objectif à terme est de construire une seule SLGRI.

Michel OCTRU se porte candidat pour siéger en Comité de pilotage des SLGRI.

Francis GIMBERT estime que la problématique des risques dépasse la question de l'urbanisation des espaces potentiels de développement identifiés dans le SCoT. Les communes soumises aux risques mais également à la loi SRU, en termes de construction de logements sociaux, sont particulièrement mises en difficulté. Il demande qu'un arbitrage soit effectué pour atténuer les contradictions et ne pas contraindre les communes à développer une urbanisation incohérente.

Il informe les élus du Comité syndical que le Grésivaudan va engager une contre expertise pour réévaluer le risque inondation sur les secteurs à enjeux de développement.

Christine GARNIER rejoint les propos de **Francis GIMBERT** et précise que la Métropole envisage également de réaliser une contre expertise.

Michel OCTRU précise que la contre expertise nécessite un cabinet d'étude indépendant des collectivités et de l'Etat.

Yannik OLLIVIER souhaiterait qu'une échéance et un arbitrage soient effectivement donnés et assurera la présence du Scot dans les instances des trois SLGRI afin de favoriser la convergence entre territoires.

- **Contentieux CC Bourne à l'Isère / EP SCoT : protocole d'accord**

Yannik OLLIVIER explique qu'il a rencontré le président de la CC Bourne à l'Isère à l'issue du vote du comité syndical d'Octobre qui avait adopté un protocole précisant les modalités d'application du Scot sur le territoire de la CCBI.

La CCBI a précisé qu'il lui semblait préférable de convenir d'un travail d'animation auprès de la CCBI et à terme du Sud Grésivaudan sur les impacts du SCoT en matière de PLU ou de PLUI.

Les chargés de mission de l'EPSCOT peuvent assurer une mission d'animation et il conviendra de définir les modalités d'implication de l'AURG compte tenu de ses plans de charge serrés en 2016.

Une réunion technique avec la CCBI permettra de préciser ces éléments et le président propose au comité de lui donner mandat pour signer lorsque ces points seront clarifiés.

Le comité donne un avis favorable à l'unanimité.

- **Programme d'activité : les commissions habitat et urbanisme, déplacements et environnement**

- **Commission Habitat et Urbanisme :**

Christine GARNIER, référente de la Commission, explique qu'une nouvelle séance est en préparation. L'objectif est de travailler sur les problématiques suivantes :

→ La production actuelle de logements est-elle suffisante au regard des besoins ?

- Dynamiques de marché
- Analyse succincte de la situation dans la région grenobloise

→ Répond-on qualitativement aux attentes des habitants ?

- les besoins en matière de logement social
- les besoins en terme de typologie du parc
- le « cadre de vie »
- les objectifs de lutte contre la précarité énergétique

→ Pourquoi les marchés foncier et immobilier restent-ils si élevés ?

- éclairage par des références nationales
- analyse succincte de la situation dans la région grenobloise

→ Comment s'adapter au nouveau contexte socio-économique ? Avec quels acteurs ? (EPFL, EPORA...)

→ Quelles incidences sur les PLU ? Faut-il ajuster les modalités de dimensionnement des zones AU en fonctions de certains contextes ?

○ Commission Déplacements :

Luc REMOND, référent de la Commission, explique que l'analyse des volumes de flux dans la région grenobloise a révélé le constat général suivant :

- 2,9 millions de déplacements quotidiens en semaine, dont 320 000 entre le cœur urbain de la Métro et le reste du territoire,
- une utilisation de la voiture individuelle comme mode prédominant de déplacement,
- un potentiel important de places de parking pouvant constituer des places de rabattement vers les TC ou vers le covoiturage mais parfois mal localisés ou peu mobilisés,

Au regard de ce diagnostic, il est proposé de travailler sur les questions suivantes

→ Pourquoi travailler sur la promotion du covoiturage et d'un meilleur taux de remplissage des voitures au quotidien ?

- Une obligation légale
- Inciter les usagers à mutualiser leurs trajets en voiture = levier pour atténuer la congestion, offrir des solutions de mobilité alternatives, aider les ménages à réduire leurs coûts.

→ Quels pourraient être les contenus d'un schéma en faveur du covoiturage et d'un meilleur taux de remplissage des voitures ?

- Travailler sur des orientations générales pour le développement d'un réseau d'aires de covoiturations avec des critères de pertinence partagés pour :
 - >> Le déploiement et d'installation d'aires de covoiturage
 - >> Les cibles de public /de flux visées en priorité
- Travailler sur la mise en place d'avantages et d'incitations accordées aux véhicules qui transportent plusieurs personnes : voies réservées,
- Proposer des outils : sensibilisation, outils de mise en relation
- Développer des orientations spécifiques à chaque territoire
- Monter un ou des plans d'actions

→ Quel portage et organisation de la gouvernance d'un tel schéma ?

- Qui pilote ?
 - >> Nécessité d'un montage de partenariat avec des AOM
- A quelle échelle élaborer ce schéma ?
 - >> Nécessité d'une inscription de ce schéma à une échelle plus large que la RUG avec une volonté d'un travail en priorité sur la RUG, voire sur certains secteurs de la RUG (en lien avec les AO) ?

- Jusqu'à quel niveau de précision ?
 - >> Distinguer les orientations générales des actions opérationnelles à porter par les AOT/ AOM...
 - >> La volonté d'aller jusqu'aux engagements des partenaires
- Jusqu'où aller dans l'implication d'acteurs privés ? Reste à définir

→ Proposition de lancement : l'EP SCoT à l'impulsion

- Une réunion de lancement : Luc REMOND, en tant qu'élu référent de la commission déplacements du SCoT RUG, invite :
 - >> Les AOM/AOT :
 - >> Les VP déplacement des EPCI de la RUG
 - >> Les VP déplacement des PNR Vercors et Chartreuse
 - >> Les VP déplacement des EPCI Vercors et Chartreuse concernés
- Le retour en commission déplacements

- Commission Environnement :

Jérôme DUTRONCY, référent de la Commission, explique qu'au regard des questions posées par les participants lors de la première séance, il est proposé de travailler sur l'impact des orientations du DOO en matière d'environnement dans les documents d'urbanisme et d'envisager une inter commission avec l'Economie de manière à aborder l'économie circulaire, l'énergie ainsi que la gestion des déchets.

Le tableau joint au dossier fait le point sur l'avancement des travaux dans les différentes Commissions.

Le président remercie les participants en leur souhaitant d'heureuses fêtes et lève la séance.